

Bureau du Conseil Communal d'Arzier-Le Muids



Procès-verbal de la séance du
Conseil Communal d'Arzier-Le Muids
du 5 décembre 2022

Table des matières

.....	1
1. Appel	3
2. Approbation de l'ordre du jour	3
3. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 26 septembre 2022.....	3
4. Communications du Bureau	3
5. Communications de la Municipalité	4
6. Communications des délégués-e-s auprès des associations intercommunales.	6
7. Préavis municipal No 08/2022 : Budget 2023	7
8. Divers et propositions individuelles.....	11
9. Annonce de préavis futurs	13

1. Appel

Le Président accueille les membres du Conseil et de la Municipalité ainsi que le public en leur souhaitant la bienvenue.

La secrétaire procède à l'appel : 42 conseillers sont présents, 12 sont excusés et 1 est absent.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement, le président ouvre donc la séance.

2. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

3. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 26 septembre 2022

Deux remarques sont faites :

M. François Esselborn : page 7 : le 23 août s'est tenue la « commission de gestion et des finances du SDIS Nyon-Dôle ». Le « Conseil intercommunal » quant à lui, a eu lieu le 27 septembre 2022.

M. Ivané Ohanessian : page 5 concernant le dicastère des bâtiments, au sujet du CAD. Le PV n'est pas clair, la suggestion de la création d'une SA est farfelue pour ceux qui n'étaient pas présents à la séance.

Le Président rappelle que le PV est une « photo de ce qui a été dit lors d'une séance » et n'a pas vocation à reprendre et réexpliquer en détail les sujets des préavis, mais seulement à rapporter ce qui a été discuté en séance. Il suggère à **M. Ivané Ohanessian** de revenir pour des précisions sur le CAD au point 8 « Divers et propositions individuelles ».

Le PV, tel que modifié avec la remarque de **M. François Esselborn**, est approuvé à une large majorité (37 oui, 1 non et 2 abstentions).

4. Communications du Bureau

La sortie du Conseil communal s'est déroulée le 19 novembre 2022 avec seulement 41% de participation. Au programme, la visite des Salines Bex et du Moulin de Severy. Le Président déplore la faible participation.

Communication papier : après consultation et discussions avec le Préfet, vous aurez constaté que vous n'avez cette fois-ci pas reçu de convocation papier (sauf pour 3 conseillers sur 55 qui l'ont demandée). Dorénavant la convocation sera envoyée uniquement par email. Les préavis et autres documents restent bien entendu disponibles sur l'extranet. Ceci dans le but de soulager le travail du secrétariat, de diminuer la

consommation de papier et d'encre et d'économiser les frais de timbres en courrier A (presque Frs 60.00 par séance du conseil communal).

A cet effet, le Président fait circuler une feuille où chaque conseiller mettra une croix et signera dans le cas où il-elle veut continuer à recevoir la convocation par courrier postal.

Les dates des prochains conseils 2023 :

Lundi 27 mars 2023
Lundi 22 mai 2023
Lundi 19 juin 2023
Lundi 25 septembre 2023
Lundi 13 novembre 2023
Lundi 4 décembre 2023

Ces dates figurent déjà sur l'extranet.

Le Président informe que la secrétaire du conseil communal, Nathalie Gay, quitte le secrétariat au 31 décembre 2022. Un seul dossier a été reçu, celui de Mme Valérie Zeender, qui est secrétaire du conseil communal de Vich. Le Président invite l'assemblée à en parler autour d'eux. Le but est d'élire la prochaine secrétaire communale lors du prochain conseil du 27 mars 2023. Les personnes intéressées peuvent envoyer un email sur la boîte email du conseil : conseil@arzier.ch

Le Président rappelle qu'il n'y a pas besoin d'être membre du Conseil ni d'habiter la commune.

5. Communications de la Municipalité

Mme Louise Schweizer, syndique,

Crise énergétique : le devoir d'une commune est d'être préparée au pire. En cas de coupure d'électricité, la Syndique se veut rassurante : notre plan de crise est prêt, tout est organisé. Notre commune participe tout de même à réduire le risque de pénurie d'électricité. En effet, les lumières de l'éclairage public s'éteignent 30 minutes après l'arrivée du dernier train et se rallument 30 minutes avant l'arrivée du premier train, concernant les illuminations de Noël, seuls deux sapins (au CCS et au centre de Le Muids) sont illuminés. Les autres sapins ont été décorés. Elle encourage chaque habitant à faire des petits gestes à son niveau. Cette crise est à la fois angoissante mais est aussi une opportunité à saisir pour se rendre compte des économies facilement réalisables.

Manifestations :

- Les Fenêtres de l'Avent ont repris cette année. Elle encourage à soutenir les participants.

- Noël villageois : organisé le 22.12.2022, sous forme différente que les années précédentes à cause du nombre croissant des élèves.
- Feu des sapins : le 7 janvier 2023 à la déchetterie communale avec couronne des rois et vin chaud
- Bal du petit nouvel an dès 21h00 au CCS organisé par la société de développement.

Fermeture de l'administration communale : infos dans Info Arzier

M. Nicolas Ray, municipal, l'audit informatique qui a fait l'objet d'un préavis il y a quelques mois est terminé. Sans grande surprise, la commune n'obtient pas encore le label, quelques mesures sont à prendre. Plusieurs ont pu être prises à moindre coût, mais certaines vont coûter plus cher. La Municipalité va devoir faire un préavis, sans mentionner les détails des travaux pour des raisons de sécurité. Une réunion est prévue avec la commission de gestion pour proposer plusieurs solutions, à savoir faire le travail et faire un préavis après coup, ou alors faire un préavis minimaliste en demandant à la commission de faire confiance à la Municipalité. Malgré tout, le résultat de cet audit est meilleur que ce qui était craint.

M. Ivané Ohanessian demande s'il y a un moyen pour limiter les frais de s'associer avec les communes proches (de l'AISGE). Il sera répondu à cette question dans le point 8 « Divers et propositions individuelles ».

M. Christian Dugon, municipal, au sujet du Vermeilley, la buvette du chalet a fait l'objet d'un contrôle, de l'office de la consommation du canton de Vaud. Il en est ressorti entre autres que certains éléments structurels et équipements ne correspondaient pas aux exigences de la législation en vigueur. Sur la base de ce rapport, un agencement adéquat ainsi qu'un système de traitement d'eau ont été installés afin de répondre aux normes actuelles. Des poses de parois et des travaux de peinture ont dû être exécutés, permettant ainsi à l'exploitant de pouvoir œuvrer dans des conditions d'hygiène acceptables pour la saison d'hiver, pour pouvoir accueillir les visiteurs.

Concernant les forêts, notre nouveau garde, Christophe Moser, s'est très bien intégré à notre équipe et s'occupe des projets en cours.

Pour les Infrastructures : la pression sur le personnel a un peu baissé. Le chantier du Chemin de la Prise arrive à son terme. Un préavis sera présenté l'an prochain avant de démarrer les Grands-Champs et les Clayettes. Autre point de préoccupation, le projet de la zone inondable de la Joye, pour lequel nous travaillons avec le bureau BSR et soutenu par la DGE (la Direction des Eaux) pour avancer dans ces travaux, qui ont pour but de maîtriser une éventuelle crue tricentenale. Les travaux de nos réservoirs sont prévus ainsi que la protection des captages de la source de la Raisse.

M. Denis Berger, municipal, vous avez peut-être constaté que les bacs de fleurs ont disparus de nos paysages dans nos deux villages, nous travaillons sur de nouvelles idées pour changer le style pour l'année prochaine. Vous pourrez en effet contempler nos bacs garnis avec diverses plantes aromatiques ainsi que divers légumes de saison, agrémentés de fleurs.

Espaces verts : des prairies fleuries sont prévues, pour penser aussi à la biodiversité animale.

Déchetterie : la Municipalité va devoir « serrer la vis » par rapport aux déchets apportés, non respectueux des normes et de nos directives communales. Les charges s'envolent et les taxes actuelles ne permettent pas d'absorber les frais occasionnés. En 2023, il est prévu de programmer une révision de la directive et même du règlement concernant la déchetterie.

M. Yann Muffat, municipal, concernant l'école du Bix, l'AISGE s'est rendu compte que 30 classes sont nécessaires. Une étude est en cours et nous devrions avoir les résultats au début de l'année prochaine.

Urbanisme : la commission de l'urbanisme a été reçue et a validé les réponses aux oppositions. Ces changements seront envoyés au Canton pour validation. Mme Luisier a envoyé un courrier bienveillant à notre Municipalité en l'invitant à prendre rendez-vous avec ses services pour boucler notre PACOM.

Pour le CAD : la commission consultative a été reçue et entendue, le changement de la chaudière avance.

Service des Constructions : le service est à nouveau à 100% opérationnel depuis le mois de novembre.

6. Communications des délégués-e-s auprès des associations intercommunales.

APEC : **M. Christian Brügger** : la séance à Duillier s'est tenue le 3 novembre 2022 : l'élément le plus important est le préavis n°9 relatif au projet de budget 2023, qui a été accepté. La commune de Gland a fait une session d'info le 23 novembre 2022 sur la nouvelle STEP. En 2023, les réunions sont prévues le 11 mai et le 21 septembre.

AISGE : **Mme Françoise Esseiva** : la séance ordinaire eu lieu 28 septembre 2022 au CCS. Lors de cette assemblée, M. Alain Blumenstein de Givrins et M. Denis Berger d'Arzier-Le Muids ont été assermenté. Mme Noémie Dunand et Denis Berger ont été élu à la commission de gestion et finances suite à la démission de M. Yann Muffat et M. Martin Schläpfer.

Communication du CODIR : la nouvelle directrice, Mme Annick Cosel a été nommée, la directrice administrative ad interim terminera son mandat et sera remplacée par une directrice des ressources humaines. Suite à l'étude démographique de Microgis, le deuxième bâtiment du Bix (Bix 2) sera envisagé.

Préavis 07/2022 relatif au budget AISGE – école 2023 a été accepté à l'unanimité

Préavis 08/2022 relatif au budget AISGE – accueil de jour 2023 a également été accepté à l'unanimité

Dans les Divers, il a été mentionné que l'ouverture Bix est prévue en août 2025.

CRN : **M. Philippe Esseiva** : le conseil interrégional Nyon Région s'est réuni le 29 septembre à la salle polyvalente de St-George. Nomination d'un membre du CODIR : Mme Valérie

Jeanrenaud a été élue. Les préavis 16/2022 « Financement d'une carte de transport touristique régionale » et 17/2022 « Promotion de la Mobilité » ont tout deux été acceptés. Retrouvez toutes les informations en détail sur le site www.regionnyon.ch. La prochaine séance se tiendra jeudi 15 décembre à Nyon. L'ordre du jour est chargé. Au programme, assermentations, approbation du PV, préavis 18/2022 « Programme pour la biodiversité réparti sur 5 ans », préavis 19/2022 « soutien au FAR (festival des arts vivants) de 2023 à 2026 », le préavis 20/2022 « budget 2023 » et les préavis 21 et 22/2022 concernant deux accès rapides à la gare de Nyon depuis l'Est et depuis l'Ouest (cofinancement de deux passerelles, la première à Nyon-Prangins et l'autre au Sentier de Bois-Bougy).

RAT : Mme Gwendoline Nydegger : la dernière séance a eu lieu le 28 septembre à Coinsins. Pour la commune, M. Ray et Mme Nydegger étaient présents. 13 communes sur 16 étaient présentes.

Le comité directeur du réseau a donné deux informations au sujet du nombre d'employés que compte le RAT :

1. 500 employés (notamment dans les structures, l'accueil de jour et administratif) Augmentation prévue en 2023 due à de nouvelles structures qui vont ouvrir (principalement à Gland).
2. Accueil familial de jour : service indispensable pour répondre au besoin de garde des familles : 105 accueillantes payées à l'heure, d'où une grosse charge administrative (décompte des heures chaque mois). Réflexion prévue pour gérer cela différemment.

Préavis 02/2022 : budget accepté à l'unanimité. Une information au sujet de ce préavis avait été donné de la part du comité directeur comme quoi il était très probable qu'en mars 2023 un préavis soit proposé pour augmenter les tarifs pour les communes et pour les familles.

Pour plus de détails : www.reseautoblerones.ch

Commission du Feu / CIA SDIS Nyon-Dôle / ORPCi : **M. François Esselborn** nous donne rapport de la séance de l'association intercommunale de l'ORPCi du District de Nyon du 21 septembre ainsi que de la séance de l'association intercommunale du SDIS Nyon-Dôle du 27 septembre (**voir annexe n° 1**)

7. Préavis municipal No 08/2022 : Budget 2023

Un amendement a été déposé le 14 novembre 2022 par la Municipalité « *Diminution de charges relatives aux coûts de l'électricité* » pour CHF 89'520.00 en raison de la mise en ligne au mois d'octobre des tarifs 2023 de notre fournisseur officiel d'énergie, qui se révèlent être sensiblement plus bas que l'estimation initiale.

M. Nicolas Ray précise que ce budget 2023 constitue à la fois une bonne et une mauvaise nouvelle. Une bonne nouvelle car malgré la crise énergétique et l'augmentation des coûts des intercommunales, nous sommes pratiquement à l'équilibre mais c'est également une mauvaise nouvelle car malgré presque Frs 400'000 d'effort de diminution de charges on n'arrive quand même pas à avoir un budget meilleur « qu'à l'équilibre ».

M. Didier Hermann pour la commission des finances informe des conclusions de cette dernière.

Considérant que :

- a. Les charges prévues par le budget après amendement sont acceptables ;
- b. L'affectation des ressources paraît adéquate en regard des charges communes et aux besoins de notre commune ;
- c. Les revenus semblent estimés de façon réalistes ;

La commission des finances propose au Conseil communal à l'unanimité d'accepter tel qu'amendé par la Municipalité avec des charges pour CHF 19'866'739.00 et des revenus pour CHF 19'638'606.00 soit un excédent de charges après attributions et prélèvements aux financements spéciaux de CHF 48'580.00

M. Didier Hermann attire l'attention sur le point 8 du rapport qui rappelle aux délégués des associations intercommunales d'être particulièrement vigilants lors des votes des budgets.

Avant que le Président passe ligne par ligne le budget 2023, **M. Nicolas Vout** aimerait ouvrir la discussion sur trois points qui lui paraissent importants pour prendre une décision éclairée pour l'approbation du budget. Il aimerait revenir aux comptes-rendus que nous venons d'avoir au sujet de l'AISGE et du RAT. Puis il désire avoir un peu plus d'informations au sujet de la nouvelle école. Sans ces compléments d'informations, il se verrait obligé de voter « blanc » lors de l'approbation du budget 2023. Il clarifie donc ses questions :

Si on reprend le rapport de la commission des finances (point 7), il est mentionné que l'AISGE augmente ses tarifs de 12.5%. Il demande si le budget de l'AISGE a augmenté de 12.5% entre 2022 et 2023 ? M. Nicolas Vout a la même question pour le RAT. Le sujet des structures d'accueil a été évoqué de façon répétée au cours des deux dernières législatures. Nous savons que le RAT a quelques problèmes de fonctionnement internes et il a un peu l'impression que l'AISGE tente de combler les problèmes administratifs du RAT en créant de nouvelles positions tel que ça a été le cas avec la création du poste de directeur administratif et, plus récemment, avec la création du poste de directeur des RH. Notre commune ayant deux délégués mais aussi des municipaux qui sont représentés dans les conseils d'administration, il aimerait savoir s'il se trompe, s'il fait fausse route.

M. Nicolas Ray précise qu'ils sont représentants au CODIR de l'AISGE et non pas au Conseil intercommunal donc nous ne votons pas le budget, il laisse donc volontiers les délégués du Conseil communal s'exprimer.

Mme Natacha Ruffet n'a pas les chiffres sous les yeux mais confirme l'augmentation du budget de l'AISGE (M. Hermann cite les pourcentages de 13.4 % car 12.5 % c'était l'année passée donc + 25.7% en 2 ans). Elle ne se prononcera par contre pas sur le reste des remarques concernant la directrice et le reste des engagements.

Mme Gwendoline Nydegger désire apporter une précision.

Etant donné qu'elle travaille au sein de l'AISGE, elle sait donc ce qu'il s'y passe et connaît le fonctionnement de l'AISGE. L'augmentation des budgets du RAT et de l'AISGE ne sont pas liés. Concernant l'AISGE, elle ne peut parler que de ce qui concerne l'accueil de jour, qui emploie plus de 90 personnes. Pour gérer tout ce personnel, l'engagement d'une directrice générale, d'une directrice RH et d'une assistante RH était nécessaire.

M. Pascal Voutat rebondit sur ce que M. Nicolas Ray a dit tout à l'heure sur le fait que nous sommes tous dans une période difficile, des années de rigueur avec des crises à répétition (Covid, énergétique, etc...). Dans toute entreprise ou collectivité, des efforts doivent être faits afin que les impôts de tout le monde dans toutes les communes n'explorent pas. Et, d'un autre côté, pendant ce temps-là, on a une augmentation de 27% en deux ans, le RAT augmente de 32%. Ce qui le choque profondément c'est que les délégués ont prêté serment et, qu'à chaque fois, les budgets AISGE et RAT sont acceptés à l'unanimité, ça veut dire que personne ne s'inquiète qu'en 5 ans les budgets ont doublé, alors que ce n'est pas le cas des élèves. Il a l'impression qu'on augmente les frais de fonctionnement car on s'organise mal et que du coup, le fait d'être mal organisé engendre des créations de poste pour tenter de palier à cela.

Sans vouloir juger l'organisation du RAT et de l'AISGE, il ne lui semble pas que ces budgets soient des budgets de rigueur. Notre Municipalité recherche par tous les moyens à faire des économies en honorant le serment qu'ils ont fait. Il y a des lignes dans ce budget 2023 sur lesquelles nous n'avons aucune influence car des gens ont voté ces budgets avant nous, il s'agit du RAT et de l'AISGE. Il a l'impression que les votations de ces budgets sont une vraie « kermesse », car quelle que soit l'augmentation demandée, les budgets sont toujours acceptés à l'unanimité sans, semble-t-il, devoir tenir compte des réalités actuelles. Pour lui, il y a un sérieux problème dans ce mode de fonctionnement, alors que tout le monde cherche par tous les moyens de faire des économies.

M. François Esselborn aimerait intervenir, étant délégué dans deux associations intercommunales, notamment au sujet de la mise en garde de M. Didier Hermann, au début de ce point 7, au sujet des votations des budgets. Actuellement il n'y a pas de directeur à l'ORPCI et c'est le CODIR qui gère. La seule personne qui s'est présentée a été refusée par certaines autorités, c'est donc encore une fois le CODIR qui doit gérer ces tâches, le budget a été en effet augmenté à cause de cela. Ces personnes ont le droit d'être rémunérées. Dans une situation pareille, une augmentation du budget est inévitable.

M. Philippe Esseiva : rappelle l'ordre du jour, où il est mentionné que nous votons sur le budget de la commune et non pas ceux du RAT ou de l'AISGE. Il est tout à fait ouvert à mettre un point à un prochain ordre du jour pour remettre en cause la votation des budgets des associations intercommunales mais, ce soir, il aimerait qu'on se concentre sur le budget de notre commune.

M. Nicolas Vout est d'accord avec M. Philippe Esseiva mais ne se sent pas d'approuver le budget sans les explications qu'il avait demandées. Il a eu des réponses sur le budget du RAT et celui de l'AISGE, et il aimerait maintenant des éclaircissements au sujet de l'école. Il revient sur le préavis 10/2018 approuvé par le conseil communal en juillet 2018 dans lequel

il était question d'un budget total de Frs 29 millions pour Frs 24 millions de construction d'une école à Le Muids qui concernaient 14 classes. Nous parlons maintenant de 30 classes selon les besoins de l'AISGE. Par rapport à la phase 1 du collège du Bix dans lequel 14 classes étaient prévues, quel va être le dépassement budgétaires projeté par la commune, 5 ans après la votation de 2018 ?

Mme la Syndique confirme les 14 classes prévues pour Frs 29 millions. Il faut rajouter à cela diverses étapes (un concours, une étude etc...) pour arriver à 35 millions. Les premières soumissions qui sont rentrées nous montrent une augmentation de 20%, c'est-à-dire de Frs 3 millions environ, ce qui ramène le B1 à Frs 38 millions, pour 14 classes.

C'est la raison pour laquelle la Municipalité a demandé au Conseil communal de l'argent supplémentaire pour pouvoir étudier une solution concrète pour mettre 30 classes sur ce terrain. Rappelons que ce terrain a des contraintes, notamment une rivière qui passe au milieu. Il était prévu de mettre 10 salles de classes dans le B2. A l'époque du concours, l'APEMS (solution de garde pour les 7-8 avec 2m² par enfant) n'existait pas. L'UAPE à l'époque était quasi inexistante. A l'heure d'aujourd'hui, l'UAPE c'est 1 enfant sur 2 (toujours 2m² par enfant minimum). Une étude est en cours et devrait aboutir en janvier 2023 pour pouvoir savoir concrètement ce que nous pouvons faire pour accueillir ces enfants sans avoir un collège qui nous coûte Frs 60 millions, car nous ne pouvons tout simplement pas nous le permettre. Notre commune représente environ 25% de l'AISGE. Donc 25% de 60 millions sur 40 ans d'amortissement, cela nous ferait Frs 800'000.00 à trouver, par année, pour 40 ans.

Mme la Syndique confirme à M. Vout qu'il s'agirait de Frs 800'000.00 par an pendant 40 ans pour le B1 et le B2.

M. Ivané Ohanessian pense que le problème de fond est l'évaluation de l'évolution démographique de notre commune. Il en avait parlé l'année passée et on lui a répondu que l'AISGE faisait des études à ce propos. Force est de constater qu'après 5 ans, après un besoin initial de 10 classes, nous passons maintenant pratiquement au double.

Mme la Syndique informe que l'étude Microgis menée par l'AISGE a montré cette évolution démographique, qui malheureusement est déjà dépassée aujourd'hui. Elle invite à aller voir cette étude qui est sur l'extranet à disposition de tous les conseillers.

M. Ivané Ohanessian rappelle que le contribuable est tout de même mis beaucoup à contribution. Qu'en est-il de la plus-value du RAT par rapport à l'AISGE. En plus d'avoir un logiciel de gestion fantastique, il devait avoir l'avantage pour les habitants d'Arzier-Le Muids de pouvoir placer ses enfants dans l'une des communes du RAT. En voyant l'augmentation du budget du RAT, on peut se poser la question de savoir si cela ne fait pas double-emploi ?

M. Nicolas Vout l'invite à relire le rapport de la commission de gestion de 2020-2021 au sujet du RAT et de l'AISGE, qui recommandait de rester dans cette structure.

Le Président donne lecture des natures comptables par dicastère et invite les conseillers à l'interrompre en cas de question. Il nomme également chaque amendement déposé par la municipalité.

35.05 : Auberge communale : **M. Nicolas Vout** demande si les revenus prévus de Frs 60'000.00 concernent bien le loyer projeté pour l'auberge, le restaurant et les chambres d'hôtel => oui

45 : Ordures ménagères et déchets : **M. Nicolas Vout** demande quels sont les comptes qui doivent être équilibrés dans la gestion de la déchetterie. **Mme D'Onofrio Vuille** confirme mais la loi nous permet de ne pas couvrir 5% pour les déchets spéciaux. **M. Nicolas Vout** précise qu'on avait atteint l'équilibre en 2021. **Mme la Syndique** et **Mme D'Onofrio Vuille** indiquent que c'est le prix des carburants, de l'ordre de 7 à 10% en plus des coûts habituels qui entrent en jeu.

Le Président passe au vote au sujet des amendements de la Municipalité.

Les amendements au préavis du budget municipal N° 08/2022 sont acceptés à l'unanimité

Le président passe ensuite au vote du préavis 08/2022 : Budget 2023

Le Préavis municipal N° 08/2022 est approuvé tel qu'amendé à une large majorité (37 oui, 1 non et 3 abstentions)

8. Divers et propositions individuelles

M. Ivané Ohanessian revient sur le préavis n° 12/2020 concernant le CAD. Il était question à un certain temps d'externaliser l'exploitation de cette chaufferie. Le conseil a rejeté cette solution et a demandé de recherches d'autres solutions/offres d'exploitation tierces. L'idée a été totalement abandonnée au profit de la création d'une SA. Il demande des explications.

M. Pascal Voutat indique que le préavis 12/2020 a été refusé et qu'une commission a été créée exprès pour se poser ce genre de question et pour approfondir les différentes options. Nous aurons plus de nouvelles aux prochains préavis.

M. Ivané Ohanessian au sujet des « chauffages de secours » qui fleurissent dans notre commune, ont-ils quelque chose à voir avec le CAD ? **Mme la Syndique** indique que c'est une installation privée pour un bâtiment privé.

Mme la Syndique revient sur le CAD. L'externalisation a été prévue à l'époque car nous n'avions pas les moyens d'investir. Mais le conseil a refusé, et la Municipalité en a pris acte. L'idée d'une SA s'est voulue créative, comme d'autres communes l'ont faite. Selon la commission consultative créée par M. Muffat, l'idée de la SA serait refusée. La Municipalité continue de travailler dessus pour présenter un futur préavis.

M. Christophe Bleuler revient à cet été où les incendies ont fait rage tout proche de chez nous. Est-ce que des mesures préventives sont prévues.

M. Denis Berger indique qu'il est prévu une collaboration entre les communes notamment avec Saint-Cergue et les Rousses.

Mme Ana Hübscher revient sur la problématique de la sécheresse et se demande si, notamment lors de la construction de l'école du Bix, il n'aurait pas été bien de prévoir des récupérateurs d'eau, voire l'installation de panneaux solaires.

Mme la Syndique confirme que la récupération d'eau est importante pour la commune. Les panneaux solaires avaient été refusé sur l'école du Bix à l'époque mais la crise actuelle changerait peut-être la donne.

M. Philippe Esseiva revient sur le préavis au sujet de la retropelle qui avait été refusé et demande si la commune recherche une autre solution ou se contente de payer les transports. **M. Berger** informe que la commune est en train d'étudier la question.

M. Eric Jaquet demande si le règlement actuel de la déchetterie est toujours en vigueur, notamment pour le terme de « remorque de voiture » pour les déchets verts sur lesquels nous sommes maintenant taxés. En effet, le refus d'une remorque parce qu'elle dépasse 1m3 est illégal. Selon le règlement, il est indiqué une remorque à voiture et non une remorque d'une certaine contenance.

M. Berger précise que le terme de « remorque » doit être revu. Une remorque de voiture typique mesure environ 1m20x80. Une remorque à double essieu, c'est du professionnalisme. Ce sont des gens qui vont entretenir des jardins qui ne sont pas les leurs et qui se font payer pour cela. Dans ce cas-là, pour les professionnels, il y a les déchetteries de Givrins et de Gland.

M. Eric Jaquet informe qu'il habite près de la forêt, qu'il n'a pas de terrain pour valoriser les feuilles, alors qu'il les charge dans sa grande remorque basculante à double-essieu. Ce n'est en aucun cas du professionnalisme, c'est uniquement à titre privé. Doit-il alors faire 10 voyages de suite à la déchetterie avec sa petite remorque ?

M. Berger indique que les déchets verts coûtent de l'argent contrairement à ce qu'on pense. Personne ne les veut. Si ça continue, on va devoir faire trier les déchets verts (gazon, feuilles, branches et autres) En effet, le gazon produit des jus et cela s'apparente à une fosse septique. Lorsque ce sera un « Centre de tri » et non plus une « déchetterie », le prix ne sera pas le même.

M. Didier Hermann indique qu'il y a tout de même un bon sens à respecter, car un canapé lui a été refusé dernièrement à la déchetterie car sa remorque était trop grande.

M. Ana Hübscher pense que ce serait une bonne idée de sensibiliser la population à réutiliser ces déchets pour nourrir le sol.

9. Annonce de préavis futurs

Mme la Syndique : pour le conseil communal du 27 mars 2023, deux préavis concernant l'eau sont prévus. Le premier concerne la mise en conformité du réservoir des Sendys et le deuxième concernera la mise en séparatifs des Grands-Champs. Ces travaux sont obligatoires.

Elle informe que la Municipalité a le plaisir de d'inviter les membres à la fondue du CCS ce soir. Elle souhaite de belles fêtes de fin d'année à ceux qui ne pourront être présents.

Le Président clôt la séance en remerciant la présence de chacune et de chacun à ce Conseil. Au nom du Bureau, il souhaite à toutes et à tous une bonne soirée et de belles fêtes de fin d'année.

La séance est levée à 20h44

Le Président
Christophe PATARIN

La Secrétaire
Nathalie GAY